

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

Loi n° 80 - 2022 du 30 décembre 2022
autorisant la ratification de la convention n°122 de l'organisation internationale
du travail (OIT) sur la politique de l'emploi

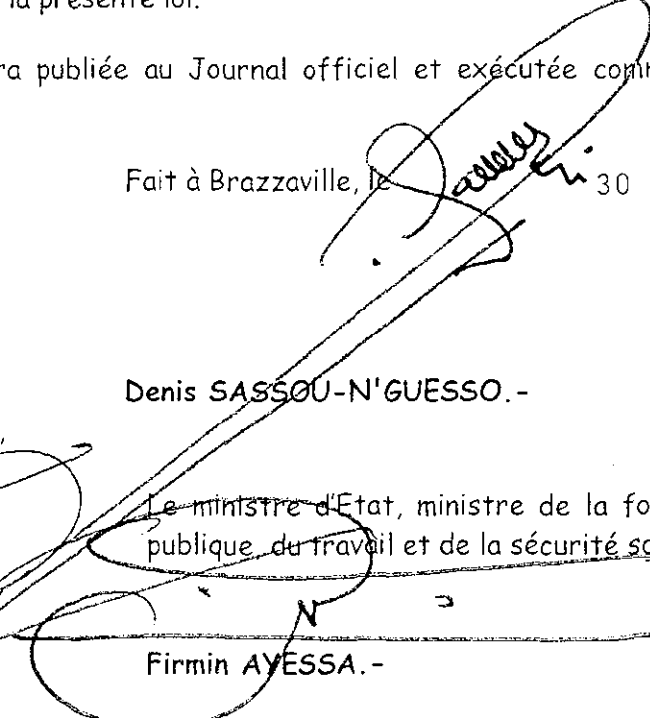
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de la convention n° 122 de l'organisation internationale du travail (OIT) sur la politique de l'emploi, adoptée à Genève le 9 juillet 1964, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2022


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction
publique, du travail et de la sécurité sociale,


Firmin AYESSA.-

Le ministre des affaires étrangères,
de la francophonie et des Congolais
de l'étranger,


Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre de l'économie et des finances,


Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,


Ludovic NGATSE.-